

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2022-028
VOTE DU BUDGET PRIMITIF
BUDGET PRINCIPAL-EXERCICE 2022

Date de la séance : 05 avril 2022
Date de convocation : 29 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Membres présents : 22
Nombre de votants : 25

Adopté à la majorité
(2 votes contre-
1 abstention)

Le cinq avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du Haut-Phare.

Les règles dérogatoires édictées dans l'ordonnance du 1^{er}/04/2020 ont été prolongées, puis ont pris fin le 30/09 dernier. La Loi Vigilance sanitaire du 10/11/2021 les a rétablies avec la possibilité de réunir le conseil municipal en tout lieu.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire-adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Stéphanie CHEUX à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Absents : Mme Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal ;

VU le projet de budget primitif 2022 proposé en commission des finances le 23 mars ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

| BP 2022 - COMMUNE | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de Fonctionnement | 6 956 580,85 € | 6 956 580,85 € |
| Section d'Investissement | 4 398 219,06 € | 4 398 219,06 € |
| TOTAL | 11 354 799,91 € | 11 354 799,91 € |

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à LE NEUBOURG, le 5 avril 2022,

Le Maire,

Isabelle VAUQUELIN

